

## BULLETIN MUNICIPAL N°3

Décembre 2022

### MOT DU MAIRE



Chères Arthéziennes, Chers Arthéziens,

Et si enfin cette année 2022 était celle du retour à la vie d'avant...

Certes nous devons rester vigilants, mais nous avons pu enfin retrouver ces moments de partage et de convivialité qui nous manquaient tant.

L'ensemble des animations proposées durant l'année ont eu un réel succès. Le marché d'été près du lac a bénéficié d'une belle fréquentation populaire qui a satisfait les producteurs et commerçants présents. Il sera donc reconduit en 2023.

La nouvelle équipe du Comité des fêtes peut se réjouir du franc succès du feu de la Saint Jean et des fêtes patronales. Dès leur prise de fonction, ils ont fait preuve d'imagination et se sont beaucoup investis dans les diverses activités proposées : marché, actions solidaires...

Concernant les fêtes du mois d'août, nous souhaitons proposer aux Arthéziens de se retrouver en toute sécurité : la route départementale a été fermée les 3 soirs, la société de surveillance ainsi que les services de la Gendarmerie ont assuré des rondes régulières. Vous avez été nombreux à nous dire votre joie de retrouver cette ambiance bon enfant. Ce fut un véritable succès populaire.

Après 3 années de fermeture, la piscine municipale a été ouverte tout l'été.

Cette année fut marquée par la mise en sens unique de La Carrère. Le danger de la circulation à double sens était connu de tous mais aucune équipe ne s'était positionnée sur ce sujet. Nous avons osé ! Quelques améliorations sont à apporter particulièrement au niveau de la rue de la mairie et au niveau de l'entrée côté Place du Palais où malgré les sens interdits de nombreux usagers empruntent la voie en voiture. L'adoption du nouveau sens de circulation est le point de départ de l'aménagement et de la revitalisation du centre bourg.

Depuis cette année, tous les logements de la Gendarmerie sont de nouveau occupés. En effet des travaux de rénovation étaient nécessaires afin de les rendre habitables. L'intervention des employés des services techniques en partenariat avec des conseillers municipaux ont permis de réaliser l'ensemble des travaux sans aucun recours à l'emprunt.

Par ailleurs, malgré les nombreuses relances, les travaux de réfection de la toiture de la salle omnisports ne sont à ce jour toujours pas réalisés. Prévus initialement en mars, ceux-ci ont été reportés car le budget envisagé par les experts ne tenait pas compte de la hausse du prix des matériaux.

À ce jour, un nouvel appel d'offres a été soumis par la compagnie d'assurance et aucune date ne nous a été communiquée : ouverture de l'appel d'offres et réalisation des travaux. Cela est d'autant plus regrettable que non seulement la salle ne peut pas être utilisée en cas de pluie mais cela occasionne des dégâts supplémentaires au niveau de la charpente et du sol.

Avant d'évoquer 2023, je voudrais mettre à l'honneur ceux qui ont œuvré durant l'été sur les feux en Gironde. Des pompiers de la caserne d'Arthez de Béarn ont combattu sur le terrain dans des conditions extrêmes. Je tiens à les féliciter et les remercier pour leur courage et leur abnégation.

Après une crise sanitaire sans précédent, voici qu'on nous annonce une crise économique de grande ampleur. Comme préconisé par la Cour des Comptes, nous veillons à maîtriser le budget communal.

Alors que nous envisagions une situation financière plus favorable, nous devons maintenant prendre en compte l'envolée des prix de l'énergie. Une commission a été créée afin d'étudier toutes les mesures qui nous permettront de maîtriser au mieux ces dépenses.

Dans la continuité du projet FENICS qui portait sur l'aménagement du centre bourg, nous allons dès cette année nous projeter sur le futur de la commune. De nombreux projets sont à l'étude : Dynamiser le commerce dans le centre bourg ainsi que la zone commerciale N'Haux, Maison séniors, Habitat avec accès à la propriété.

Nous recevons régulièrement des demandes de logement pour lesquelles nous ne pouvons pas répondre favorablement ; il y a très peu de foncier disponible sur la commune.

Les zones constructibles définies par le Plan Local d'Urbanisme nécessitent des investissements très importants (renforcement du réseau d'assainissement, du réseau d'eau-incendie) et par conséquent ne sont pas attractifs.

Nous défendons comme il se doit les intérêts de la commune lors de la mise en place du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).

## **MOT DU MAIRE (suite)**

Toutefois le projet de construction d'une micro-crèche privée est confirmée et les travaux débiteront peu avant l'été. Je tiens à préciser que le choix d'une structure privée nous est imposé, puisque à ce jour, aucune création de places supplémentaires dans des crèches publiques n'est possible sur le territoire de la communauté des communes.

Dès ce début d'année, nous compléterons les offres de la Maison France Services avec la délivrance des cartes nationales d'identité et les passeports. Ainsi les Arthéziens pourront accomplir sur la commune les démarches administratives du quotidien et bénéficier de l'assistance des Agents administratifs.

Enfin pour terminer, après concertation avec tous les intervenants et le comité des fêtes, nous avons le plaisir de vous proposer ce début d'année une fête de Carnaval avec la participation conjointe des trois établissements scolaires de la commune. En espérant que la météo soit de la partie, nous pourrions assister à un beau défilé de la jeunesse dans les rues de la commune le 3 février prochain.

Au nom du Conseil Municipal et en mon nom personnel, je vous souhaite une très belle année 2023 empreinte de joies familiales, de convivialité et de bonheurs partagés. Prenez soin de vous.

**Jean-Pierre ESCOUTELOUP**  
Maire d'Arthez de Béarn

## **LA FIBRE OPTIQUE ARRIVE À ARTHEZ**

Le Conseil Départemental et la CCLO (Communauté de Communes Lacq-Orthez) ont mis leurs moyens en commun, au sein d'un syndicat mixte « La Fibre 64 » pour équiper le territoire d'un réseau de fibre optique qui permettra un accès de qualité aux chaînes de télévision et à différents services numériques, dont le téléphone et internet.

Pour notre commune d'Arthez-de-Béarn, le branchement à ce nouveau réseau sera possible à partir du 31 décembre 2022. Sept cent vingt-huit (728) adresses sont répertoriées comme éligibles au raccordement à ce nouveau service.

### ***Comment ça marche ?***

Le point d'arrivée de la fibre optique, sur la commune, se trouve sur le côté du parking de la Salle des Sports. Ce transformateur semi-enterré, appelé NRO (Noeud de Raccordement Optique) est aussi le point de départ des différents réseaux qui irriguent le territoire de la commune, en partie aérienne ou en partie souterraine, comme les réseaux existants de téléphone.

Ils desservent des SRO (Sous-Répartiteurs Techniques), sorte de petites armoires techniques réparties selon les quartiers ou groupements de maisons. De ces SRO partent les câbles de raccordement aux habitations appelés Points de Branchement Optique (PBO). C'est la mise en œuvre de cet équipement public quasiment individualisé qui s'achève dans les prochains jours.

Pour les immeubles collectifs, comme au Poumata par exemple, le raccordement est soumis à une réglementation différente de celle qui s'applique aux particuliers et le délai est un peu plus long.

### ***Comment se raccorder ?***

L'équipement étant arrivé au plus près des habitations, dans le domaine public, reste maintenant, pour ceux qui le souhaitent, à le faire entrer chez soi. À partir d'ici, on entre dans une seconde phase, une phase commerciale confiée à 4 opérateurs qui sont des entreprises privées : Bouygues, Free, Orange et SFR.

Sachez d'entrée qu'il n'y a aucune obligation de souscrire un nouvel abonnement, mais pour ceux d'entre vous qui n'ont pas une bonne qualité du réseau existant comme ils ont pu l'expérimenter à leur dépens, à l'occasion du télétravail ou de l'école à la maison, les promoteurs du projet garantissent que cette nouvelle technologie apporte un meilleur confort et répond mieux aux besoins que les technologies existantes.

Pour installer le câble à l'intérieur de votre maison ou de votre logement, il faut donc faire appel à l'un des quatre opérateurs qui enverra un technicien, chez vous, pour étudier avec vous la meilleure solution de raccordement.

### ***Combien ça coûte ?***

Au cours de diverses réunions techniques et d'échanges avec les élus, les quatre opérateurs ont pris l'engagement ferme de raccorder gratuitement leurs abonnés, anciens ou nouveaux, entre le PBO (Point de Branchement Optique) du domaine public et l'installation du matériel (une box), à l'intérieur de l'habitation. Ceci se concrétise lors de la visite du technicien, à votre domicile.

Les premiers retours du terrain font état de quelques cas particuliers, notamment pour les écarts et les constructions nouvelles. Ils font l'objet d'une concertation entre l'abonné, le représentant du syndicat « La Fibre 64 », l'opérateur choisi et les élus arthéziens pour trouver une solution satisfaisante.

Quand les conditions du raccordement individuel sont réglées, chacun peut souscrire à l'offre commerciale qui lui convient le mieux, comme il le fait actuellement avec son abonnement téléphonique. Les 4 opérateurs proposent diverses formules, à des prix différents, selon les besoins de chaque famille et ils ont déjà lancé un démarchage commercial.

Chacun est libre de ses choix. Nous répétons qu'il n'y a pas d'obligation à passer à la fibre, mais sachez que ça deviendra, au fil du temps, le moyen incontournable d'avoir un service de qualité.

Les élus arthéziens restent à votre disposition pour tous renseignements complémentaires ou pour vous orienter vers les services compétents.

## CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

### Retour sur 2022

L'année scolaire 2021/2022 n'a pas permis au conseil de jeunes de poursuivre leur investissement comme ils l'auraient souhaité pour plusieurs raisons faisant suite à des difficultés d'organisation.

Mais cela n'a en rien altéré la motivation des jeunes et des adultes pour qui ce projet a un intérêt éducatif certain. Les jeunes sont restés mobilisés et sont repartis dès ce mois de septembre avec dynamisme autour d'animations à caractère solidaire :

- Investissement à l'occasion d'Octobre rose autour de la tenue du stand de ravitaillement de la marche rose et de confection de barbe à papa pour la joie des grands et des petits.
- Investissement auprès des élus à l'occasion de la Cérémonie du 11 novembre.
- Investissement à l'occasion du Téléthon sur un stand de vente de gâteaux confectionnés par leurs soins.
- Investissement pour le marché de Noël en animation d'un atelier de loisirs créatifs et de maquillage pour enfants. À cette occasion, ils ont choisi de faire un cadeau aux résidents de la maison de retraite de la commune avec l'argent récolté.

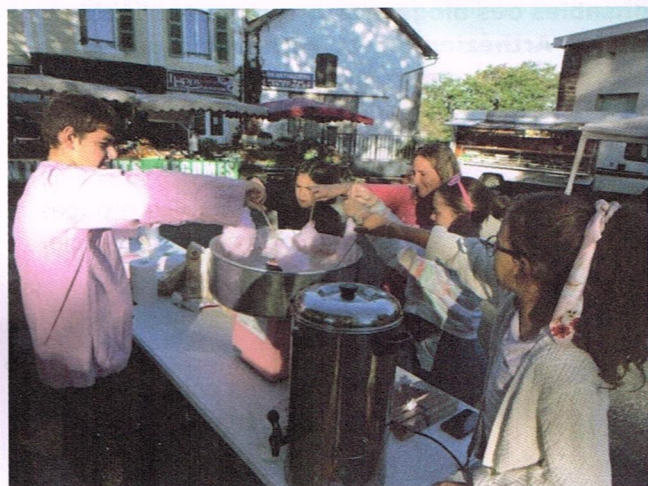
En plus de ces actions solidaires qui ponctuent l'année, les jeunes ont choisi comme fil rouge de l'année la réalisation d'un projet en lien avec la protection de l'environnement :

- Ils vont faire des panneaux en bois sous forme de bande dessinée rappelant les gestes élémentaires garantissant le maintien de la propreté et de l'attractivité de notre village.
- Ils ont choisi 8 endroits où positionner les panneaux réalisés ; à vous d'être attentifs et de suivre leurs bons conseils.
- Ils proposeront aussi une marche propre, ouverte à tous au moment du printemps.

Enfin, ils prendront une part active dans la mise en place d'un projet culturel à l'échelle de la communauté de communes de Lacq Orthez : « les cabanes », qui se déroulera en itinérance sur plusieurs communes et se clôturera par un moment festif sur notre commune.

L'équipe d'origine du Conseil Municipal de jeunes est repartie sur cette saison (hormis quelques-uns qui ont grandi et sont partis en lycée) et nous avons eu le plaisir de compter 4 nouveaux membres cette année.

**Bravo à tous ces jeunes investis et volontaires pour contribuer au mieux vivre ensemble.**



## COMMISSION ANIMATION ET CADRE DE VIE

### **Téléthon 2022 : une belle réussite**



Le samedi 3 décembre, en partenariat avec la municipalité, les jeunes du Conseil Municipal et des associations telles que les aînés du club Loux Gaouyous, les jeunes sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers, le club de marche, le comité des fêtes, le club de foot le SCALA, le club de rugby l'USB et Atz'frip se sont mobilisés de différentes manières pour recueillir des dons en faveur du Téléthon 2022. Les élus du conseil municipal les en remercient. Par leurs actions, **2 496,02 € de dons** ont été recueillis.



### **Marché hebdomadaire du samedi**

Le marché du samedi, avec une animation Festimarché, en partenariat avec la CCLO, a connu un succès mitigé. Une réunion avec les Commerçants a eu lieu pour redynamiser ce rendez-vous du samedi matin.

### **Marché estival avec scène ouverte et restauration sur place**



Le marché estival a eu lieu tous les mardis en fin d'après-midi, du 5 juillet jusqu'au 30 août.

Lancé lors de l'été 2021, de l'avis des commerçants et des consommateurs présents, ce marché estival était une réussite. Son emplacement dans un écrin de verdure, en bordure de l'étang du camping de l'orée du bois, avait été plébiscité aussi bien par les vacanciers du camping que par un bon nombre d'Arthéziens qui pouvaient faire leurs courses et manger en famille, entre amis aux abords de l'étang en toute quiétude.

Fort de cette réussite, la municipalité a décidé de renouveler l'expérience.

Cette année son succès ne s'est pas démenti, les commerces de bouche étaient plus nombreux avec également la présence d'artisans d'art et une fréquentation en hausse. Une animation supplémentaire a fait son apparition avec une scène ouverte à tous les musiciens amateurs de la région.

Le dernier marché estival 2022 s'est conclu par des repas sur réservation, concoctés par les commerçants ambulants. Une centaine de couverts ont été servis.

### **Marché de Noël**



Le marché de Noël du samedi 17 décembre a connu une belle affluence avec la présence de nombreux commerçants et de producteurs locaux. Plusieurs animations ont été proposées : maquillage des enfants et atelier loisirs créatifs par le conseil municipal des jeunes ; dégustation d'huîtres par le comité des fêtes ; balade en poney par le centre équestre d'Abidos ; animation musicale par le groupe Say Yes ; spectacle de danse par Amandine Laborde et ses élèves ; et la venue en exclusivité du Père Noël...



**Nous remercions les correspondants de presse, les responsables des blogs locaux qui ont bien relayé, par le texte et par l'image, toutes ces manifestations ; les Arthéziennes et Arthéziens par leurs présences aux diverses animations ; et tous les acteurs locaux (Commerçants et Associations) qui animent le village.**

## COMMISSION SPORT-JEUNESSE-VIE ASSOCIATIVE

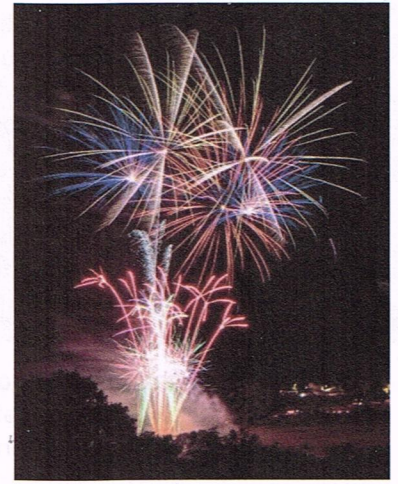
La commission agit toute l'année auprès des clubs sportifs, associations Arthéziennes et de tous les groupes scolaires pour la constitution des plannings et réservations des salles (espace Omnisport, espace socio-culturel, ...) et répondre aux problématiques de tous. Diverses réunions ont eu lieu.

On remercie chaleureusement toutes les personnes bénévoles qui font vivre les associations, les clubs sportifs et de fait notre village.

Nous avons pu redémarrer le Conseil Municipal des Jeunes après cette période de pandémie. Ils ont activement participé aux manifestations de fin d'année (Octobre rose, cérémonie du 11 novembre, téléthon, marché de Noël). Voir article page précédente.

Cette année nous avons travaillé avec la commission animation pour œuvrer ensemble à l'élaboration des diverses animations proposées.

## COUP DE CHAPEAU AU COMITÉ DES FÊTES



Après deux années de morosité due au Covid 19, un nouveau comité des fêtes a repris le flambeau des animations arthéziennes, dès le mois de novembre 2021, avec beaucoup d'imagination et de projets variés.

Un premier rendez-vous réussi, celui du « concours du pull le plus moche », avec vente de sablés, a lancé les réjouissances de fin d'année dernière. Sur cette lancée, 2022 a été fertile en animations.

En juin, le feu de la Saint-Jean, en collaboration avec les Jeunes Sapeurs-Pompiers, a bien réchauffé le cœur d'un nombreux public... et la Place du Palais.

Puis, ce fut une grande première pour eux, pour la préparation des traditionnelles « Fêtes locales » du mois d'août. Avec un programme adapté au retour des festivités de l'été dans un contexte un peu plus contraint, les fêtes ont rassemblé toutes les générations, dans une ambiance bon enfant.



Le dimanche à midi, le retour de la cérémonie aux Monuments aux Morts et l'apéritif sur la Place de la Mairie a permis aux Arthéziens de se retrouver avec les élus, les autorités civiles et militaires et les nombreux invités. Un moment de convivialité apprécié de tous.

Pendant trois jours, le succès populaire a été au rendez-vous. Le beau temps était de la partie et les fêtes se sont déroulées dans de très bonnes conditions. Aucun débordement, aucune incivilité ne furent à déplorer. Que les services de la Gendarmerie Nationale, de la Société de surveillance, de la CCLO et de la commune d'Arthez soient ici remerciés pour leur efficacité.

Sans se relâcher, dès le mois de septembre, le Comité des Fêtes participe au marché artisanal organisé par la CCLO, avec un stand de frites et de café.

Puis début décembre, dans l'élan de solidarité avec les autres associations arthéziennes, les bénévoles ont pris une part active au Téléthon et le soir, le Comité des Fêtes a renoué avec la tradition d'un concert, à l'église, autour du groupe Los d'Orthez. Leur participation au marché de Noël a été un succès (vente d'huîtres et ballotins de gâteaux secs) et pour terminer l'année, un concert à la Chapelle de Caubin, avec la chanteuse Anne Etchegoyen qui a ravi le nombreux public.

Déjà 2023 frappe à la porte et les grandes lignes du programme des festivités de l'année sont tracées. Le Comité des Fêtes organise le Carnaval qui rassemblera tous les enfants de la commune, écoles publique, privée et collège. Il est en préparation, en collaboration avec les équipes enseignantes, les parents d'élèves, le Conseil municipal des jeunes et la commission responsable du conseil municipal. Défilé le vendredi 3 février, le jour du départ en vacances d'hiver, avec report prévu au 24 février, en cas de mauvais temps.

Le Feu de la Saint-Jean et les fêtes locales du mois d'août sont déjà sur les rails, ainsi que quelques surprises, avec de nouvelles animations qui viendront compléter ce programme.

*Le Conseil municipal remercie chaleureusement les membres et les bénévoles du Comité des Fêtes, sous la présidence de Patrice Steinman, pour avoir relancé l'association, repris des festivités existantes, créé et imaginé des activités nouvelles qui participent toutes à l'animation du village. Ils peuvent compter sur le soutien indéfectible du Conseil municipal.*



## LIBRE EXPRESSION DES ÉLUS N'APPARTENANT PAS À LA MAJORITÉ

L'année 2022 se termine un peu comme elle avait commencé, beaucoup d'incertitudes et de craintes liées à un paysage international compliqué voire dangereux, des difficultés malheureusement accrues de pouvoir d'achat, et un environnement sanitaire toujours préoccupant. A cela se rajoute maintenant une grave crise énergétique qui, elle aussi, nous impacte tous dans notre quotidien.

Malgré tout, les restrictions liées à la crise sanitaire mises en place localement en 2020 et 2021 ont été levées en 2022 et la volonté des Arthéziens de se retrouver via le monde associatif, culturel, festif, sportif ne s'est jamais démentie. Leur générosité s'est elle aussi de nouveau affirmée avec force au fil des différentes campagnes solidaires. Oui, il nous faut faire face à ce contexte de façon collective et c'est dans cet état d'esprit, conforme à notre ligne de conduite définie en début de mandat, que nous avons poursuivi notre action cette année au sein de l'équipe municipale.

Peu de dossiers structurants pour l'avenir ont été soumis au vote cette année en conseil municipal. Nous avons adopté la majorité des délibérations proposées par notre Maire, y compris le budget. Même si ce budget souffre depuis le début de la mandature d'un défaut de vision sur l'avenir, notre responsabilité d'élus est de répondre à la rigueur financière qui s'impose et à notre préoccupation de ne pas alourdir la fiscalité des ménages arthéziens.

Par ailleurs, dans la mesure où nous pensions que cela était utile et bénéfique à notre commune, nous avons soutenu, travaillé et contribué collectivement à l'expérimentation du sens unique de circulation au sein du bourg, la mise en délégation de service public du camping ainsi que tous les projets d'implantations d'entreprises, de sites d'énergie renouvelables ou extensions de l'habitat. Il en est de même pour le plan d'économies d'énergie de la commune pour 2023 qui nous amène actuellement à prendre des décisions difficiles mais néanmoins indispensables pour garantir les équilibres financiers de notre budget 2023.

Il nous faut retenir un motif de satisfaction, notre Maire ayant finalement décidé de donner suite en début d'année à notre demande d'intégration au sein de l'équipe des délégués du SIVOM. Notre commune y est donc désormais représentée par l'ensemble de son conseil municipal, ce qui est très positif.

En cette nouvelle année 2023, nous continuerons à rester particulièrement attentifs et à l'écoute sur les sujets qui conditionnent la vie future de notre village :

- Nécessité d'une gestion intelligente de la **crise énergétique**, prendre certes aujourd'hui les mesures courageuses qui s'imposent mais travailler collectivement via la commission Énergie sur des projets d'énergie renouvelables locaux pour préparer l'avenir.
- **L'évolution économique de notre commune.** La baisse mesurée de notre population se confirme, il nous faut donc favoriser l'installation de nouveaux habitants, d'entreprises et de commerçants afin de conserver nos structures scolaires, sociales, associatives, sportives, culturelles, services de secours et de sécurité... Il nous faut retrouver aussi la voie d'un marché du samedi plus attractif que malheureusement de plus en plus de villageois ont délaissé après la période de confinement.
- **L'aménagement du centre bourg.** Le projet FENICS s'en voulait l'illustration mais le manque de pilotage de la démarche laisse entrevoir peu de perspectives concrètes pour le moment, excepté la mise en place du sens unique. Pourtant, donner un aspect gratifiant à cet espace serait vraiment valorisant pour notre village.
- **La cohabitation générationnelle.** Nous l'avons déjà évoqué, la forte proportion de personnes âgées au sein de notre population est une donnée à prendre en compte pour définir nos priorités. Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées reste bien sûr indispensable, mais il nous faut penser pour l'avenir à des structures d'accueils médicalisées locales, à la hauteur de nos besoins futurs, tout en évitant l'implantation de structures privées désireuses de s'emparer de nouveaux « marchés »...

En parallèle, notre jeunesse et les nouveaux arrivants doivent pouvoir continuer à bénéficier de tous les équipements, organismes et nouveaux services (Fibre, Maison France services...) semblables à ceux d'une ville mais dans le calme et la sécurité d'un village authentique.

Nous vous souhaitons une très belle année 2023 ! Vous pouvez compter sur notre total engagement.

**Émilie DUCASSE, Adeline TORAL, Kevin BENZIN et Jean Luc DELEAU**



## EXPÉRIMENTATION DE LA MISE EN SENS UNIQUE DE LA CARRÈRE

Dans le cadre du projet Fenics, le thème de « l'organisation de la circulation dans le centre-bourg et de l'organisation de mobilités douces » a été débattu au cours de réunions de concertation avec la population et d'échanges en Conseil Municipal.

Une expérimentation du sens unique de La Carrère, d'ouest en est, a été mise en place le 1<sup>er</sup> février 2022.

Cela s'est traduit, sur le terrain :

- par la pose d'un panneau « STOP » au bas de la rue du Bourdalat, pour les automobilistes qui empruntent La Carrère ou la Côte de Bourroua. Ce qui contribue de manière efficace à la réduction de la vitesse, sur ce carrefour dangereux, comme le réclamaient de nombreux riverains.
- par la mise en place de panneaux de signalisations limitant la vitesse pour les voitures à 20 km/h, de panneaux de sens interdit ou de sens obligatoire, selon les points sensibles du trajet. Un changement pour la plupart des automobilistes qui empruntent régulièrement « La Carrère », mais avec lequel ils se familiarisent chaque jour.
- par un tracé piétonnier, au sol, tout au long de la Carrère, dont le but est de sécuriser les piétons, devenus prioritaires.
- par la pose de panneaux explicatifs, pour le partage de l'espace, entre piétons et vélos qui peuvent toujours utiliser La Carrère dans les deux sens et les automobilistes, en sens unique.

Toutefois, nous rappelons que **seuls les « engins » non motorisés ont le droit de circuler dans les deux sens.**

À la demande de l'association des commerçants, une modification va intervenir dans les prochains jours, quand le panneau sera prêt. Le sens de circulation sur la rue de la Mairie sera inversé. Il s'agit d'autoriser les véhicules à remonter cette rue, du sud au nord ; **sur cette partie les vélos ne seront pas autorisés à emprunter le sens interdit.** Les chauffeurs livreurs et les automobilistes pourront prendre dans le sens des aiguilles d'une montre, l'îlot constitué par la pharmacie, la boutique Artz'Frip, la boucherie et le Coin Cosy, ce qui leur permettra d'éviter de faire le grand tour, quand ce n'est pas nécessaire.

Le stationnement dans la rue de la Mairie s'effectuera en marche arrière dans les places en épi dont l'espacement sera agrandi.

Un miroir sera placé au coin de la banque et de la place de la Mairie pour permettre aux personnes empruntant la rue de la Mairie de voir les véhicules venant de la gauche.



Au niveau de la partie de la rue La Carrère en double sens interdit, des quilles démontables seront installées aux deux extrémités de ce tronçon.

### **Et maintenant ?**

**L'expérimentation va déboucher sur une confirmation du sens unique.** L'étude dans l'autre sens, d'est en ouest a été effectuée en collaboration avec les services techniques du Conseil Départemental et de la CCLO.

Le changement de sens entraînerait un flux de circulation beaucoup plus important dans la descente de la Côte de Bourroua, ce qui augmenterait les risques et la dangerosité au croisement avec la route départementale et l'accès vers les écoles, alors que les aménagements avec un rond-point ou des feux tricolores ne sont pas réalisables, techniquement et financièrement.

Le Conseil Départemental va étudier la possibilité d'installer un tourne-à-gauche pour que les véhicules venant depuis le bas de la côte de Cantinat puissent emprunter la rue de la Mairie.

La vitesse sur l'ensemble du réseau routier de notre commune, au centre bourg et dans les quartiers, reste un sujet permanent de préoccupation des élus. Soyez sûrs que nous restons à votre écoute pour apporter les améliorations nécessaires à la sécurité de tous.

## C.C.A.S.

### NOUVEL AN DES AÎNES : INSCRIPTION POUR LE REPAS DU 22 JANVIER 2023



#### REPAS DANSANT DES AINES :

La municipalité convie les Arthéziens de 62 ans et plus, avec leurs conjointes ou conjoints, à un repas préparé par Le Cheval Blanc, le dimanche 22 janvier à 12 heures, à l'Espace socioculturel. Pour des raisons d'organisation, les réservations sont obligatoires auprès du secrétariat de la Mairie jusqu'au samedi 14 janvier 2023 dernier délai, tél. 05 59 67 70 52.



#### Menu :

##### Kir

Soupe de poissons garnie (croûtons, rouille, gruyère râpé).  
Ballotin de volaille farci aux cèpes (servi avec des tomates à la provençale et un gratin de pommes de terre).  
Salade et fromages du Pays.  
Tiramisu aux fruits rouges et aux spéculos.

À l'issue du repas une tombola sera organisée.



#### PANIERES GOURMANDS :

Les personnes qui ne peuvent pas se déplacer au repas du 22 janvier pour des raisons de santé, un portage à domicile sera organisé, elles recevront un panier gourmand réalisé par le Point Vert d'Arthez de Béarn avant la fin du mois de janvier. Les élus assureront le portage de ces paniers.

#### BANQUE ALIMENTAIRE : COLLECTER – DISTRIBUER – ACCOMPAGNER ET NOURRIR

Nous remercions chaleureusement les nombreux donateurs et les bénévoles pour leur participation à la collecte de la banque alimentaire qui s'est déroulée les 25, 26 et 27 novembre 2022, sans oublier le Carrefour Contact d'Arthez qui nous a accueillis comme chaque année.

Pour votre information voici les poids collectés des denrées depuis 4 ans :

Collecte en 2019 = 537 kg

Collecte en 2020 = 942 kg

Collecte en 2021 = 823 kg

**Collecte en 2022 = 939 kg**



#### ATZ'FRIP :

Nos remerciements vont tout particulièrement à l'association ATZ'FRIP ouverte depuis une année, cette association a fait un virement de 2200 euros cette année pour le CCAS.

Les dons des vêtements et accessoires, les permanences des bénévoles impliqués, un accueil chaleureux, des ventes, quelle belle réussite ! Bravo à vous toutes et tous.

Les membres du CCAS remercient la présidente et les membres de cette association pour leur implication à différents degrés.



Après 6 mois d'ouverture, l'Association ATZ'FRIP a réuni des fonds lui permettant de financer quelques actions en concertation avec le CCAS de la commune.

L'EHPAD d'Arthez a sollicité ATZ'FRIP pour des besoins en équipement en plein été, à savoir :

Un petit réfrigérateur qui fut installé à l'étage et 5 ventilateurs sur pieds qui furent déposés dans les chambres ou couloirs ; car suite aux travaux de maintenance, l'ascenseur n'était plus utilisable pendant 15 jours, les résidents non valides ne pouvaient donc pas descendre à la salle climatisée ni prendre les repas au rez-de-chaussée.



## COMMISSION PATRIMOINE COMMUNAL

### Travaux effectués

*L'entretien du patrimoine constitue un poste très important de dépenses pour le budget communal. Dans la continuité de recherches d'économies, les services techniques de la commune et les élus ont mis en commun leurs compétences professionnelles (et continueront de le faire quand cela sera possible) pour la réalisation de certains travaux (piscine, gendarmerie, voirie communale, luminaires). Qu'ils en soient ici remerciés.*

**Grand Cimetière** : Fin des travaux du remplacement de la ligne d'alimentation en eau potable.

**Tourne à gauche RD 946 route de N'Haux** : Travaux effectués et financés par le Conseil Département pour desservir et désenclaver le terrain communal situé à proximité de la Résidence de l'Aubin.

**Route de Caubin** : Mise en place d'un cheminement piétonnier depuis la sortie du chemin de Bénicet, le long de la côte de Caubin, financé dans le cadre des OSNI (Opération de Sécurité Non Individualisée) de Madame la Conseillère Départementale.

**Église Saint-Étienne** : réfection du perron côté entrée principale.

**Presbytère** : Réfection d'une partie du toit des dépendances.

**Piscine** : Travaux de réfections (peintures, toiture, carrelages, pompe) pour un coût de 7 200,00 €.

**Voirie communale (CCLO)** : Réfection du Chemin du Bosc (partie non goudronnée), d'une partie du chemin de Lesquiré, du chemin de la Moulière en bicouche et du chemin de Nougé (tronçon partant de l'intersection avec le chemin d'Aman à celle du chemin du Hau de Barrou) en enrobé.

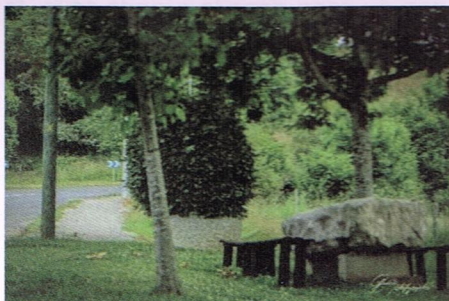
**Rue de la Mairie (CCLO)** : Pour permettre un accès plus facile aux commerces et plus particulièrement aux camions de livraisons, des travaux sur la voirie ont été effectués par la CCLO pour pouvoir changer le sens de circulation au niveau de la rue de la Mairie (sens : route de Cantinat vers rue La Carrère). Dans un premier temps, seul les véhicules venant de la route du côté de la place du palais seront autorisés à emprunter la rue de la Mairie. Pour l'instant la CCLO est en manque de panneaux de signalisation routière, reportant de fait le changement de sens de circulation.

**Voirie communale (entretien commune)** : réfection du chemin du Plateau de Mont et de la partie empierrée au bout du chemin de la Geüle en direction de l'entrée de la station d'épuration.

**Route du Foirail** : Mise en place d'un cheminement piétonnier depuis la place du Foirail jusqu'à l'entrée du parking de l'espace Omnisport.

**Lampadaire arrêt Bus** : Installation d'un lampadaire solaire au croisement des routes des Téoulères et d'Artix.

**Gendarmerie** : rénovation d'un appartement et divers travaux d'entretien pour un coût de 3 000,00 €.



Travaux 2023



**Salle socio-culturelle** : Implantation d'une cuisine avec des appareils dont la puissance totale est inférieure à 20 kWh (coût environ 13 200 € HT).

**Étang du Fourcq** : Fin de la vidange de l'étang et lancement des travaux de réfection suivant disponibilité des entreprises.

**Piscine** : changement des sondes du chloromètre, ainsi que le scellement de carreaux au niveau des bassins.

**Préfabriqués en contrebas de la place Donis** : réparation des « parquets » et mise en place de box grillagés pour le stockage de matériels associatifs.

### Voirie (à l'étude)

**Voirie communale (CCLO)** : La commune a proposé à la CCLO en priorité, la réfection du chemin de Bascou, du chemin de Baleich menant à des habitations, du tourne-à-gauche de la Côte de Bourroua, du chemin de Manibar menant à des habitations et du chemin desservant le parking du foot. La CCLO effectuera les arbitrages en fonction de leur capacité financière.

**Voirie communale (entretien commune)** : réfection du chemin de l'Aubin (empierrement).

**Création d'une route (commune)** : depuis le tourne-à-gauche de N'Haux pour desservir le terrain communal situé à l'arrière de la Résidence de l'Aubin.

## **LINGETTES ET RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT NE FONT PAS BON MÉNAGE**

Jetées dans les toilettes, les lingettes peuvent entraîner bien souvent un risque pour votre système d'assainissement individuel (bouchage) mais aussi pour le système d'assainissement collectif car elles causent de sérieux dysfonctionnements dans les stations de pompage et d'épuration et même des obstructions entraînant des débordements sur la voie publique au niveau des bouches d'égout.

Il faut bien comprendre que les lingettes ne sont pas appropriées au réseau d'assainissement même si certains fabricants voudraient le faire croire avec les inscriptions « *lingettes jetables dans les WC* » et « *ne bouchent pas les canalisations* », ce qui est totalement faux !

Ces dysfonctionnements sont dommageables à la collectivité, car ils augmentent le prix de l'assainissement, et donc de la facture d'eau !

## **ÉNERGIE**

Pour l'année 2022, les dépenses de notre commune en électricité et gaz devraient avoisiner les **61 000 €**. Suite à l'envolée des prix de l'énergie, et si nous restions aux mêmes niveaux de consommations, nous devrions dépasser les **150 000 € pour l'année 2023**, nous mettant en difficulté pour l'élaboration du budget prévisionnel 2023, déjà impacté par l'inflation pour les autres charges de fonctionnement hors énergie.

Une commission « Énergie » a été mise en place pour étudier la faisabilité de diverses mesures pouvant réduire les impacts de ces hausses.

*Composition de la commission Énergie : Jean-Pierre Escouteloup, Jean-Luc Deleau, Fabienne Costedoat Diu, Denis Couffy, Hervé Larrous, Kévin Benzin, André Larrous et Joseph Lagarde.*

**Diverses prescriptions ont été proposées à titre exceptionnel pour 2023 par la commission, exposées à tous les responsables d'associations puis validées par le conseil municipal du 14 décembre dernier :**

- **Piscine** : Suspension en 2023 de l'accueil des scolaires en juin et septembre - ouverture estivale de la piscine en juillet et août uniquement avec une température de l'eau chauffée au maximum à 25°C ;
- **Stade foot et Rugby** : fin des entraînements à 21h - coupure du chauffage des vestiaires - consignes fermes de chauffage données aux utilisateurs lors de l'occupation des foyers - optimisation de la gestion des deux cuves propane quant aux dates opportunes de remplissage ;
- **Espace Omnisports** : gymnase et vestiaires non chauffés - autres salles, dont Dojo et salle de danse, avec température maximale à 18°C ;
- **Espace socio-culturel** : utilisation de la grande salle de spectacles réservée aux groupes supérieurs à 35 personnes - en deçà, utilisation par défaut de la salle attenante à la salle de musique avec une température de 18°C maximum - température de la bibliothèque à 19°C maximum - pour le don du sang dans la grande salle, la température sera de 19°C maximum (température compatible avec les exigences sanitaires liées aux opérations de collecte du sang) - une seule rampe d'éclairage de la grande salle sera activée ;
- **Salle du Saubestre** : mutualisation de la salle avec d'autres associations, température maxi à 18°C ;
- **Mairie** : passage en éclairage de type LED de la totalité du bâtiment quand cela est techniquement possible - utilisation limitée de la salle en rez-de-jardin (salle du Conseil et de réceptions) - favoriser l'utilisation de la salle des commissions du 3<sup>ème</sup> étage plus facile à chauffer et mieux isolée - chauffage maxima à 19°C de tous les bureaux occupés - mise hors service de tous les appareils électroménagers non indispensables pour l'hiver ;
- **Chapelles (Caubin, Cagnez et N'Haux)** : arrêt des éclairages extérieurs et du chauffage, sauf en cas d'organisation de concert notamment en la chapelle de Caubin - la pratique culturelle (prières individuelles ou en petit comité) devra se faire prioritairement dans la chapelle de l'Église Saint-Étienne ;
- **Ateliers municipaux** : sensibilisation du personnel aux économies d'énergie ;
- **Immeuble Demoll** : mise en place d'un groom à la porte d'entrée qui restera fermée en période hivernale température maxi à 18°C ;
- **Maison des pèlerins** : fermeture totale du 1<sup>er</sup> novembre au 30 mars ;
- Les services techniques de la commune ont consigne de **limiter le nombre d'illuminations pour les fêtes de fin d'année** avec une durée de fonctionnement réduite (durée des vacances de Noël).



De plus **sont à l'étude** les passages en LED : de la bibliothèque, des salles de musique, de l'espace omnisport et des mâts d'éclairage sur les terrains des stades (pour ces derniers en concertation avec TE64). Mais aussi, **la faisabilité technique et l'opportunité financière** d'alimenter en énergie la piscine et la salle omnisport en cuves propane au lieu du gaz de ville ainsi que la renégociation des tarifs de gaz propane de celles des stades.

La commission suivra précisément tous les mois les consommations énergétiques et leurs coûts induits afin de pouvoir réagir rapidement en cas de dérives éventuelles des consommations.

Nous utiliserons l'outil de suivi technique TE64 dénommé DEEPKY afin d'optimiser notre suivi et d'être très réactif durant cette période très tendue.

## APPEL AU CIVISME ET AU RESPECT D'AUTRUI...

**Stop aux containers qui jonchent la voirie !** : Nous rappelons à nos usagers que l'utilisation des containers à ordures ménagères fait l'objet d'un arrêté municipal qu'il convient de respecter. Nous constatons, en effet, que bon nombre d'administrés continuent à laisser ces containers à ordures en permanence sur la chaussée.

*Extraits de l'arrêté municipal* : « Les poubelles et conteneurs mis à disposition par la CCLO pour la collecte des ordures ménagères ne peuvent être déposés sur le domaine public que la veille au soir du jour de la vidange, après 20 h. Les poubelles doivent être impérativement enlevées [...] après le passage de la benne collective [...]. Il est interdit de laisser en permanence les poubelles sur le domaine public [...]. » « Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera poursuivie conformément à la loi ».

**Déjections canines** : Il est rappelé que tout propriétaire de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal. Il existe 3 bornes de propreté d'hygiène canine avec support sac-poubelle (une au jardin public de l'Église, une au niveau du parking des Pèlerins et une à la place du Palais).

**Code de la route** : L'inquiétude grandit au niveau des riverains des principaux axes routiers qui traversent le village. Vous êtes de plus en plus nombreux à venir à la Mairie pour dénoncer les infractions au code de la route. La majorité des plaintes concerne la vitesse excessive, au-delà des limitations pourtant bien indiquées par des panneaux : 20 km/h, 30 km/h en centre bourg, 50 ou 70 km/h, selon les quartiers. Par ailleurs, de nuit comme de jour, le sens unique de La Carrère (et pas que lui) n'est pas intégralement respecté.

Un appel au civisme de chacun est lancé pour garantir la sécurité de tous. Certains d'entre vous réclament la pose de ralentisseurs. Faudra-t-il en installer ? Arthez est traversé par deux routes départementales. La mise en place de ce type d'équipements est soumise à des normes précises et à des réglementations strictes.

De plus, il faut savoir que les ralentisseurs sont aussi source de nuisances sonores et que les riverains redoutent que l'installation se fasse devant chez eux. On voit bien les intérêts contradictoires engendrés par ce type de problème. Des ralentisseurs, oui, mais pas devant chez moi !

Nous en sommes encore à faire preuve de tolérance et de pédagogie. Certes, s'il faut trancher, cela se fera dans le sens de la mise en sécurité. Mais il serait bien plus utile à la communauté arthézienne que chacun ait un comportement citoyen en respectant le code de la route et les limitations de vitesse, dans le centre bourg et dans les quartiers. Merci de votre compréhension.



### Ils sont arrivés... :

Cette année 2022 a été marquée par la naissance de :

- PUZO Rafael, Paco, né le 21 janvier 2022
- LACOSTE DIT LANEBOUDE, Léo, né le 10 février 2022
- GUERIN FATHAOUI Kelyan, né le 25 avril 2022
- VALERA Olyana, née le 23 août 2022
- DORÉ RAPPALIN Loïc, Kéniah, né le 08 septembre 2022
- LALANNE-AULET Jeanine, Irène, Anna, née le 09/11/2022
- SIMOES Matilio, Antonio, né le 06 février 2022
- HÉLINE Sohane, née le 11 avril 2022
- SCARLETT Théo, Isaac, né le 10 août 2022
- LAPLACE Yuna, née le 08 septembre 2022
- COUÉ MALIE Joleen, Michèle, Huguette, née le 09/10/2022
- MERLIN Océane, née le 08 décembre 2022
- MARTIN Robin, né le 20 décembre 2022

### Ils se sont dit oui... :

En cette année 2022, plusieurs couples ont également décidé de s'unir sur notre commune :

- M<sup>e</sup> Clémence TEULÉ & M. Guillaume NAULÉ COUÉ, le 09/07/22
- M<sup>e</sup> Noémie LIENHARD & M. Hugo LECOURTOIS, le 13/08/22
- M<sup>e</sup> Samantha ZOMINY & M. Cédric COURTOT, le 17/12/22
- M<sup>e</sup> Coralie DUPUI & M<sup>e</sup> Claire VEDRINE, le 09/07/22
- M<sup>e</sup> Léa CASTERA-GARLY & M. Benoît BURGUETE, le 13/08/22

### Ils nous ont quittés... :

L'année 2022 aura été également marquée par les disparitions de :

- M<sup>me</sup> Yvette HAU DIT LANTY, épouse BELLOCQ, décédée, le 28 décembre 2021,
- M<sup>me</sup> Monique GARCIA, épouse GYMBOLISTA, décédée le 20 janvier 2022,
- M<sup>me</sup> Marie-Thérèse BARRAQUÉ, épouse LAMARQUE, le 04 février 2022,
- M<sup>me</sup> Agnès LANSALOT, épouse CAZENAVE, décédée le 08 février 2022,
- M<sup>me</sup> Marcelle PHILIPPO, épouse GICQUEAU, décédée le 12 février 2022,
- M<sup>me</sup> Marcelle CAMI, épouse PETRIAT, décédée le 27 février 2022
- M<sup>me</sup> Marie AYÇAGUER, épouse CÉRÉ décédée le 03 mars 2022,
- M<sup>me</sup> Marcelle LAVALARD, épouse DESLÉE décédée le 09 mars 2022,
- M<sup>me</sup> Francine GROS, épouse NAT décédée le 29 mars 2022,
- M. Albert LAMARCHE, décédé le 08 avril 2022,
- M<sup>me</sup> Marie-France BENASSON, épouse LECOMTE, décédée le 03 juin 2022,
- M. Jean-Baptiste LAMARCHE, décédé le 08 juin 2022,
- M. Alexandre AYORA, décédé le 19 juillet 2022,
- M<sup>me</sup> Georgette JOANDET, épouse LAHON, décédée le 05 août 2022,
- M<sup>me</sup> Monique FANTUZZI, épouse DUPLAA, décédée le 16 août 2022,
- M<sup>me</sup> Sabine BERVEILLER-MEUNIER, épouse NEUVEUX, décédée le 19 août 2022,
- M<sup>me</sup> Manuela SARRIA, épouse VOYAT, décédée le 16 septembre 2022,
- M<sup>me</sup> Raymonde POUCHAIN épouse SAINTE-CLUQUE, décédée le 02 novembre 2022,
- M. Romain Prosper DALIS, décédé le 16 novembre 2022,
- M. Jacky PICARD, décédé le 20 novembre 2022,
- Col Louis PEYRAMALE, décédé le 19 décembre 2022.





Un merci tout particulier à Guénaelle Virenque (Guéna Photographie)